

## Fiche opérationnelle COVID-19 n°6 à destination des personnels d'encadrement et des directeurs d'école

### 1/ Actualisation du protocole académique de gestion des cas confirmés de COVID-19 en milieu scolaire :

Cette fiche remplace le protocole académique de gestion des cas confirmés de COVID-19 communiqué avec la fiche opérationnelle n°5 du 7 octobre 2020.

Face à la recrudescence des signalements de cas positifs, l'ARS et l'Assurance Maladie ont souhaité faire évoluer la procédure de suivi des cas de COVID-19 en prenant les mesures suivantes :

- L'ensemble du contact tracing (scolaire et communautaire) est désormais confié à l'Assurance Maladie, le téléconseiller interrogeant le cas positif à la fois sur ses contacts familiaux et ses contacts en milieu scolaire. **Il n'est donc plus nécessaire de transmettre de manière systématique le tableau des personnes considérées comme « contact à risque ».**
- La médecine scolaire est repositionnée sur l'identification des situations de clusters (3 cas et plus dans une même classe) et l'alerte de l'ARS qui se concentre désormais sur la seule gestion des situations de clusters. **En conséquence, les signalements de cas positifs n'ont plus à être transmis à l'ARS mais uniquement aux DSDEN.**

Les mesures d'éviction et l'information des personnes positives COVID-19 ou considérées comme « contact à risque » restent inchangées lorsque ces dernières n'ont pas encore été contactées par l'Assurance Maladie.

Vous trouverez donc joint à cette fiche le nouveau protocole académique de gestion des cas confirmés COVID-19 en milieu scolaire accessible également dans [l'espace Santé et Sécurité au Travail sur Toutatice](#).

### 2/ Mesures d'accompagnement du confinement :

Lors de son allocution du mercredi 28 octobre, le Président de la République a annoncé une deuxième phase de confinement sur tout le territoire national et en a présenté les principaux contours. Le Premier Ministre détaillera les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle étape à l'occasion d'une conférence de presse prévue en fin de journée ce jeudi 29 octobre.

Le plan de continuité pédagogique de la rentrée scolaire 2020 pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre en cas de dégradation de la situation sanitaire :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

**Les principales actions à mettre en œuvre pour l'activation des nouvelles modalités du protocole sanitaire et la mise en application d'une organisation adaptée dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie vous seront précisées suite à la conférence ministre-recteurs qui se tient ce jeudi après-midi afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire du lundi 2 novembre.**